



Communiqué du SNJ-CGT de *l'Humanité*

## ***L'Humanité* en redressement judiciaire**

Le délibéré du Tribunal de commerce de Bobigny a été rendu ce 7 février : **il nous place en procédure de redressement judiciaire avec poursuite de l'activité**. Le président a estimé que la continuité de l'exploitation de l'entreprise était viable, confirmant ainsi la demande formulée par Patrick Le Hyaric, lors de l'audience au Tribunal de commerce, le 30 janvier. Notre placement sous la protection du tribunal de commerce n'est pas une simple formalité.

**Nous entrons dans une phase dite d'observation de 6 mois au cours de laquelle nous devons développer un plan de continuation avec deux administrateurs et un mandataire judiciaire.** Durant cette première période, renouvelable à deux reprises, l'entreprise ne peut plus être en déficit. Nos dettes ont été gelées, et peuvent être étalées jusqu'à 10 ans. Comme nous a informé le directeur dans son communiqué le 7 février : « Nous aurons à établir avec le mandataire un plan de trésorerie de court terme sachant qu'il nous est interdit à partir de ce jour de générer de nouvelles dettes et qu'obligation nous est faite d'obtenir une trésorerie mensuelle équilibrée. Dans le même temps nous commencerons à établir un plan de redressement soutenable de moyen terme. »

**Une prochaine audience est fixée pour le 27 mars** afin de faire un point sur la situation financière du journal.

Les salaires du mois de janvier seront versés par les AGS aux alentours de la mi-février.

**Cette mise en redressement judiciaire est à la fois une nouvelle positive, la plupart des entreprises étant mises en liquidation après leur passage devant le tribunal de commerce. Mais elle ouvre également une période d'incertitude pour le journal et chacun de ses salariés.** Dans cette période, le SNJ-CGT sera au service des salariés pour construire ensemble un avenir à *l'Humanité*. **Nous réclamons avec l'ensemble des élus la tenue rapide d'un nouveau CSE** pour connaître en détail l'ensemble de la procédure et le calendrier fixé avec le Tribunal de commerce de Bobigny.

Nous le savons, depuis sa création, le journal a été confronté à de lourds obstacles financiers.

A chaque fois, la mobilisation de nos lecteurs et de soutiens aura été indispensable pour garantir notre existence. **Depuis plusieurs semaines, une mobilisation exceptionnelle prend corps : encore une fois, les lecteurs, les amis sont au rendez-vous pour défendre nos titres (*l'Humanité*, *l'Humanité Dimanche*, *l'Humanité.fr*).** Déjà plus de 700 000 euros ont été versés à la souscription et de nombreux abonnements ont été réalisés. **Cet élan de solidarité autour de *l'Humanité* est tout simplement extraordinaire.** Rares sont les titres qui peuvent se prévaloir d'un tel lien. Nous devons nous appuyer sur cette force précieuse pour sauver et pérenniser nos titres. En tant que salarié-e-s, elle nous place devant un défi majeur : comment en pleine crise de la presse réinventer

le journal de l'émancipation et de la transformation sociale ? « Faire vivre un grand journal sans qu'il soit à la merci d'autre groupe d'affaires, est un problème difficile mais non pas insoluble », écrivait Jean Jaurès en 1904. **La force et l'utilité de *l'Humanité* sont sa singularité éditoriale, notre unité pour la préserver sera notre meilleur atout.**

Cette mobilisation doit permettre **la réussite de la soirée du 22 février à la Bellevilloise**. Cette initiative des salarié-e-s est une première étape sur l'utilité de *l'Humanité*. Les retours à l'extérieur sont d'ores et déjà plus qu'encourageants.

**Saint-Denis, le 7 février 2019**